Tentative d'éclaircissement des 4 items de l'accord cadre

<u>« Cadre de vie au travail » :</u> attention, c'est différent de « qualité de vie au travail ».

Il faut, selon nous, distinguer les deux termes.

La qualité de vie au travail, c'est tout un concept qui va de l'organisation du travail au management en passant par les risques psychosociaux et la santé.

Le cadre de vie au travail, c'est l'environnement immédiat du lieu dans lequel on exerce. On parle donc ici plus de « décoration » que de fond.
Par exemple repeindre les murs relève du cadre de vie au travail mais c'est de la responsabilité de la direction qui a un budget dédié. En revanche décider d'avoir des copies d'œuvres d'art sur les murs des couloirs ou des bureaux relève de cette démarche.

Et donc le champ qui est ouvert à cette rubrique relève plutôt de la « décoration ou du loisir » si on peut le traduire ainsi.

<u>Démarche « éco-responsable »</u> on connaît déjà un peu et on pratique.

Pour rappel un groupe de travail ÉcoFip a été mis en place à la DDFiP 85 et rassemble direction et agent·e·s de tous grades et services qui le souhaitent.

Lien vers Ulysse 85 http://dfp850.intranet.dgfip/direction/Ecofip/Ecofip.htm

Là aussi l'imagination peut être au pouvoir mais encore une fois dans plusieurs limites : ne pas substituer les montants de l'accord à ceux qu'auraient mis la direction, penser au temps très court entre le développement des idées et leur financement.

<u>Sensibilisation aux innovations</u>, <u>Responsabilité Sociale de l'Administration :</u>

de quoi parle-t-on ?

A la demande d'explication à la centrale par la référente d'une autre direction, la DG a répondu : « *vous êtes déjà une 10ne de directions à nous avoir posé cette question et nous n'avons pas de réponse...* ». En clair DG met un item sur une question dont personne parmi leurs troupes n'a idée de ce que cela signifie !!!

Sensibilisation aux innovations

Si l'on prend, parmi d'autres expressions, un début de compréhension et de pseudo-définition ça donne cet exemple :

“ *Quelle est la définition de l’innovation ? C’est tout le problème, et une partie de notre travail*”, lance Benoît Ferrandon, chef du service innovation à la direction prospective au conseil général de Loire-Atlantique (4100 agents, 1 313 321 hab.), créé en 2012.

“*Nous travaillons sur le rapport à l’usager et la façon de conduire les politiques publiques. L’objectif est de dépasser le stade du prototype pour inoculer l’innovation*”, explique-t-il, soulignant l’importance du lien avec l’observation des dynamiques territoriales menée au sein du service.

“*L’innovation, c’est tenter de faire autrement des choses qu’on croit savoir faire, complète Antoine Foucault, coordonnateur de l’équipe innovation publique à la Direction de la prospective, des schémas et du développement durable (DPSDD) de la région Pays de la Loire. Cela renvoie au design de services publics et à l’évaluation des politiques publiques, à l’aune des usagers.*”.

Si nous avons tout bien compris, c’est avant tout un modèle participatif avec les personnels comme avec le public pour dégager des solutions concrètes et plus pratiques. En bref des concepts évidemment anglo-saxons et inspirés du privé que l’administration reprend 10 ans plus tard. On connaît le principe sur des tas d’autres sujets.

Responsabilité Sociale de l’Administration

Assez mal défini dans l’administration mais plus précis dans les entreprises sous le nom de RSE, pratiqué depuis longtemps, notamment par les plus grosses. Pour simplifier, la notion renvoie à « *l’obligation morale et éthique des entreprises dans leurs relations avec leurs employés, l’environnement, les concurrents, l’économie et d’autres domaines de la vie d’une entreprise.* ». Dans les faits nombre d’entreprises entrent dans ce jeu pour améliorer leur image en interne comme à l’extérieur et en faire un objet de communication.

La RSE est, selon certains spécialistes divisée en 3 domaines :

- **la responsabilité interne** qui englobe toutes les stratégies et processus internes qui ne touchent pas le public mais qui sont essentiels pour l’orientation éthique de l’entreprise ;
- **le domaine central de responsabilité** qui comprend tous les domaines qui sont efficaces pour le public et qui ont un effet direct sur l’environnement, les personnes et la société, mais qui font partie du processus de travail normal.
- **La responsabilité externe** qui comprend les domaines « actionnistes » en dehors de la propre activité de l’entreprise comme le sponsoring, les fondations, donations,…

Quelques schémas pour donner une idée de ce que les entreprises appellent RSE

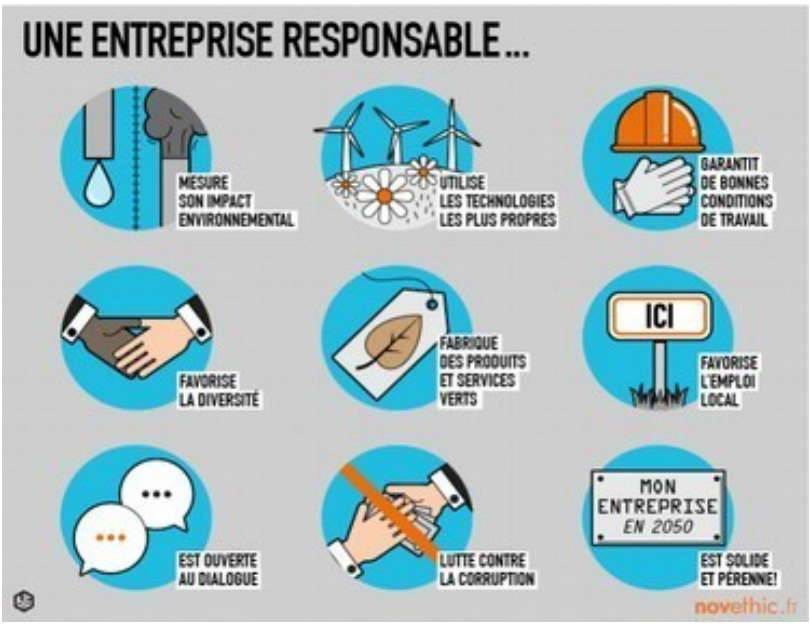

L'administration est entrée dans cette danse, là aussi par mimétisme avec le monde de l'entreprise.